

Compte-rendu du Conseil Municipal du lundi 4 octobre 2021

Président : Monsieur Didier Bazin

Présents : MM. Jean-Michel Napieray, Jean-Christophe Pavy, Brizline Crépin, Laure Honoré, Isabelle Kronek, Baptiste Bazin, Raphaël Devianne.

Absents excusés : MM. Tristan Leroux, Cyril Thirion, Axelle Fonferrier

Secrétaire de séance : Monsieur Baptiste Bazin

Ordre du jour :

Hangar sente de la Fontaine :

Le Conseil Municipal a délibéré sur l'acquisition d'un hangar sente de la Fontaine. Une modification des limites de la parcelle a été demandée au propriétaire afin d'assurer l'entretien du site. Il a été convenu avec le propriétaire que la commune devra clôturer cette nouvelle limite.

=> Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de mandater Monsieur le Maire pour qu'il poursuive les démarches en vue de l'acquisition.

Vente de stères de bois :

La commune a procédé à l'abattage des peupliers du cimetière, en vue de la poursuite des travaux de clôture côté nord. 4 lots de 5 stères de bois ont été formés et sont mis à la vente.

=> Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer le prix du stère à 25 € soit 125 € par lot. Un lot par personne sera attribué dans l'ordre des commandes.

Avis de la commune sur le PPGDID :

La communauté de commune sollicite la commune pour obtenir un avis sur le PPGID (Plan partenarial de gestion de la demande et d'information du demandeur). C'est un programme d'une durée de 6 ans, réalisé par la communauté de commune. Il concerne le logement social, et a pour but de réaliser un état des lieux sur le territoire, une information aux habitants sur l'accès et l'attribution de ses logements

=> Le conseil décide à l'unanimité de donner un avis favorable à la poursuite du PPGDID.

Acceptation du fond de concours :

Le fonds de concours de la CCRV a été sollicité afin de financer les travaux de clôture du cimetière. La commune s'est vu attribuer une subvention de 4000 €, sur un montant total des travaux de 11 600 €.

=> Le conseil décide à l'unanimité l'acceptation de cette subvention.

Approbation de la nouvelle convention d'adhésion à un service d'instruction des autorisations d'urbanisme :

Après avoir entendu les explications Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de signer la nouvelle convention d'adhésion.

Questions diverses :

Eolien :

Le conseil ne souhaite pas prendre position sur le dossier avant toute information aux habitants. La société Eléments propose à la mairie d'organiser des demi-journées de permanence afin de recevoir les habitants et de répondre à leurs interrogations. 2 permanences seront organisées, un samedi matin et en soirée avant la fin d'année. Les dates seront communiquées ultérieurement par un affichage en mairie et sur le site internet de la commune.

Antenne relais :

Une rencontre entre un élu du conseil départemental, la société Free, et la commune a été organisée le 29/09/2021. Cette réunion a permis de mieux appréhender la difficulté technique de l'opération (territoire rural, vallonné et boisé, raccordement électrique éloigné), ainsi que les sollicitations de la commune (améliorer la couverture réseau des habitants de Saint Pierre).

Une modification de l'emplacement de la zone blanche devrait permettre de faire avancer le dossier.

La société free va étudier la faisabilité d'installer et de dissimuler l'antenne à l'intérieur du clocher de l'église. Si l'opération est faisable techniquement, il faudra obtenir l'accord de l'architecte des Bâtiments de France.

Site internet de la commune :

Un site internet a été créé afin d'informer les habitants. <https://www.st-pierre-aigle.fr/>
Les habitants peuvent s'inscrire en ligne pour recevoir par mail des informations concernant la commune (email à renseigner à l'emplacement « je m'abonne à la newsletter »). Cette possibilité n'est pas encore active.

La commune souhaite développer des sujets sur la vie du village. La réalisation d'un premier sujet est en cours concernant les travaux réalisés rue des tourelles. Les différents articles seront rassemblés dans le bulletin municipal.

Panneaux d'affichage :

A ce jour la commune dispose de 4 emplacements pour réaliser des affichages, en plus du site internet de la commune (informations sur la vie de la commune, activité associatives, etc).

- Rue du Jardin,
- Rue André Bonvalet,
- Place du Tertre,
- A la Mairie,

Les affichages papier en Mairie sont obligatoires mais le nombre et la durée des papiers n'est pas toujours compatible avec l'espace disponible. Les panneaux extérieurs sont peu utilisés. Un effort sera fait pour qu'ils retrouvent une utilité (plan, informations des association et compte-rendu des conseils).

Casiers à livres :

Le projet de création de casiers à livres en libre-service est en cours de réalisation. Deux emplacements ont été retenus : devant la Mairie et à l'arrêt du bus en bas du village.

Arbres en travers des chemins :

Des arbres sont en travers du chemin qui relie le chemin de Montécouvé à la rue André Bonvalet, empêchent la circulation des piétons. Ces bois appartiennent à l'ONF, à des propriétaires privés, et à la commune de Coeuvres. La mairie recherche l'ensemble des propriétaires privés pour pouvoir libérer les arbres en travers du chemin.

Fêtes de fin d'année :

Si le contexte sanitaire le permet, la commune souhaite organiser en fin d'année une activité pour les enfants du village, ainsi que pour leurs parents. Le week-end du 11/12 décembre est réservée à cet effet. Plus d'informations à venir prochainement.

La séance est levée à 21 h 30.